GE_GERICHTE ACOM/38/2008 vom 2. April 2008

GE Cour de justice, 2008-04-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACOM_38_2008

FR: GE_GERICHTE ACOM/38/2008 du 2 avril 2008

IT: GE_GERICHTE ACOM/38/2008 del 2 aprile 2008

Regeste

Résumé: (élimination, circonstances exceptionnelles)

Erwägungen

E. 8

Vu la nature du litige, aucun émolument ne sera perçu (art. 33 RIOR).

* * * * * PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE RECOURS DE L'UNIVERSITÉ à la forme : déclare recevable le recours interjeté le 27 juillet 2007 par Monsieur K_____ contre la décision sur opposition de la faculté des sciences économiques et sociales du 2 juillet 2007 ; au fond : le rejette; dit qu'il n'est pas perçu d'émolument, ni alloué d'indemnité ; dit que, conformément aux articles 113 et suivants de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF - RS 173.110), la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification par-devant le Tribunal fédéral, par la voie du recours constitutionnel subsidiaire ; le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire ; il doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'article 42 LTF. La présente décision et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être jointes à l'envoi ; communique la présente décision à Monsieur K_____, au service juridique de l'université, à la faculté des sciences économiques et sociales ainsi qu'au département de l'instruction publique. * * * * * Siégeants : Madame Bovy, présidente ; Madame Pedrazzini et Monsieur Bernard, membres

- 8/8 - A/2905/2007 Au nom de la commission de recours de l'université : la greffière :

K. Hess

la présidente :

L. Bovy

Copie conforme de cette décision a été communiquée aux parties.

Genève, le

la greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.